

Le plan d'action stratégique

Les enjeux du schéma régional de cohérence écologique en Languedoc-Roussillon

Enjeu 1	Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques
Enjeu 2	Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement
Enjeu 3	Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques
Enjeu 4	Des pratiques agricoles et forestières favorables au bon fonctionnement écologique du territoire
Enjeu 5	Les continuités écologiques des cours d'eau et des milieux humides
Enjeu 6	Des milieux littoraux uniques et vulnérables

Pour chaque action, la sous-trame concernée est indiquée:

TVB	Toute la Trame verte et bleue
FO	Sous-trame des milieux forestiers
AG	Sous-trame des milieux agricoles
OU	Sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts
HU	Sous-trame des milieux humides
AQ	Sous-trame des milieux aquatiques
LI	Sous-trame des milieux littoraux

Liens avec les documents cadres

Document cadre	Objectifs en lien avec le SRCE	Actions du document cadre
SDAGE (s)	Toutes mesures relatives à la gestion des milieux aquatiques et humides, de la qualité des eaux	
PRAD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conforter une agriculture dynamique, attractive pour les jeunes, compétitive et respectueuse de l'environnement 2. Disposer d'une ressource en eau accessible pour l'agriculture, préserver la qualité de l'eau et anticiper le changement climatique 3. Pour des terres agricoles préservées, des territoires entretenus et vivants 4. Pour une alimentation de qualité, des produits locaux reconnus, gage de confiance entre consommateurs et producteurs: zonages de qualité tels que AOC, AOP, IGP 	Objectifs : - Réduire de 50 %, si possible, l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre du plan ECOPHYTO 2018 - Réduire de moitié, dans chaque département, le rythme de consommation des terres agricoles d'ici 2020 - Préserver les terres présentant les meilleurs potentiels qui incluent en particulier : - Les terres définies par les travaux de l'INRA-Cemagref (2009) (potentialités agronomiques) - Les terres ayant fait l'objet d'aménagements (restructuration foncière)
PPRDF	la réalisation d'un tableau de bord des enjeux de biodiversité dans la mise en œuvre du PPRDF en Languedoc-Roussillon	
Parc National des Cévennes	Sa charte et notamment sa carte des vocations contribue à décliner de manière opérationnelle un nombre élevé d'actions prévues dans le SRCE.	Prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme: Mesures 4-2-1 et 4-2-2 ; Trame milieux ouverts: mesures 2-1-1 et 2-1-2 et axe 5 de la charte Trame milieux forestiers: mesures 2-2-1, 6-2-1 et 6-2-2 Trame bleue et milieux aquatiques: mesures 3-1-1, 3-2-2
SRCAE	10% de l'espace maritime de la région à classer en aire marine protégée Division au moins par 2 de la perte de surfaces agricoles	
Stratégie régionale de lutte contre les EEE	Lutter contre l'installation des EEE dans les écosystèmes régionaux	Identifier les sites de colonisation des EEE et traiter les causes de ces invasions biologiques (travaux du RGENP)
PAMM	Plan d'action milieux marins en cours d'élaboration	Maintenir ou rétablir les écosystèmes des fonds cotiers réserver la ressource halieutique du plateau du Golfe du Lion Réduire les apports à la mer des contaminants chimiques des bassins versants Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines Réduire le risque d'introduction et de développement d'espèces non indigènes, envahissantes
DFCI	Mesures relatives au maintien et à la restauration des milieux	
PLAGPOMI	Préserver et restaurer les populations des poissons migrateurs	

dans le plan d'action et plus précisément dans le tableau synthétique des liens entre le SRCE et la charte du PNC il y a inversion de mesures de la charte entre les documents d'urbanisme et la trame des milieux ouverts. Pour les documents d'urbanisme, il s'agit des mesures 40201 et 4.2.2 et pour la trame des milieux ouverts des mesures 2.1.1 et 2.1.2 et de l'ensemble des mesures de l'axe 5

concernant l'enjeu n°1 et plus précisément l'action E1.2.5, le PNC porte à connaissance en vue de son intégration dans le SRCE comme relais opérationnel la politique d'action foncière du Parc (mesure 5.1.5 de la charte) et sur l'appui du Parc aux collectivités en déclinaison des deux SDENS de la Lozère et du Gard (mesure 2.2.2 de la charte).

Enjeu 1 Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques

N°action	Sous-trame	Actions possibles	Acteurs potentiels et exemples de documents de référence
Objectif 1 Décliner le SRCE dans les documents d'orientation stratégiques			
E1.1.1	TVB	Veiller à la cohérence entre le SRCE et les documents stratégiques pour le territoire régional	Schémas des carrières régionaux et départementaux : les deux schémas font l'objet d'une prise en compte dans les documents d'urbanisme Plan régional d'agriculture durable Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire Plan pluriannuel Régional de Développement Forestier Schéma Régional Climat Air Energie
E1.1.2	AQ / HU	Intégrer dans les SDAGEs Rhône-Méditerranée, Adour-Garonne et Loire-Bretagne les objectifs pertinents du SRCE	SDAGEs
E1.1.3	Li	Intégrer les objectifs pertinents du SRCE dans le plan d'action milieux marins pour la méditerranée	PAMM Méditerranée Occidentale
E1.1.4	TVB	Inscrire les actions de restauration et de gestion de la TVB dans les orientations des fonds européens en région	Fonds européens FEADER - FEDER - LIFE+ Plan Régional de Développement Rural 2014/2020

Objectif 2 Décliner les orientations du SRCE dans les politiques de protection et de gestion des milieux naturels			
E1.2.5	TVB	Décliner les orientations du SRCE dans les politiques foncières	Politique ENS (départements et communes) Stratégie d'acquisition du Conservatoire du Littoral Stratégie d'acquisition de l'Etablissement public foncier régional PAEN, PDESI - CDESI Stratégie et schéma d'intervention foncière des collectivités territoriales Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage (FPHFS), CDE-GEMA etc Aménagement Foncier, Agricole et Forestier (AFAF), Art. L 123-1-5-9° du Code de l'urbanisme à proximité des espaces urbanisés Suivi assuré par le GT ERC Politique d'action foncière du Parc (mesure 5.1.5 de la charte) et appui du Parc aux collectivités en déclinaison des deux SDENS de la Lozère et du Gard (mesure 2.2.2 de la charte).
E1.2.6	TVB	Intégrer progressivement le maintien et la restauration des continuités écologiques dans les documents de gestion des espaces naturels	Plan de gestion des espaces naturels (ex PNR), des sites Natura 2000 et SAGE Outils de protection liés à la SCAP: Réserves naturelles, Arrêtés de Protection, Sites classés, Réserves biologiques, Parc national des Cévennes ZHIEP, ZSGE, PAEN sur les espaces de zones humides en milieu agricole, etc.
E1.2.7	TVB	Prendre en compte les enjeux des continuités écologiques dans la gestion cynégétique des territoires	ORGFH - Plans départementaux de gestion cynégétique
E1.2.8	FO	Mettre en œuvre et réviser les plans de protection des forêts contre les incendies en tenant compte des enjeux des continuités écologiques	SIVU en charge de gestion des DFCI

Enjeu 2 Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement

N°action	Sous-trame	Actions	Acteurs potentiels et exemples de documents de référence
----------	------------	---------	--

Objectif 1 Amélioration de l'accès aux données et approfondissement des connaissances

E2.1.9	TVB	Développer et mettre à disposition les connaissances sur les continuités écologiques locales et régionales	BD Occ Sol, Cartographies des habitats. Poursuite des programmes publics d'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel : inventaire du patrimoine géologique, inventaires continus des ZNIEFF, inventaires espèces dans le cadre du SINP. Système d'information sur la nature et le paysage, SIG LR. Tableaux de Bords du Patrimoine Cynégétique de la Fédération des chasseurs du Gard et du Languedoc Roussillon: suivi des chiffres clefs de la chasse et des espèces gibier Outil 3 D SRCE Actions portées par les acteurs du territoire. Natura 2000, études ENS Cadre des déclinaisons régionales des PNA liées aux espèces TVB
E2.1.10	TVB	Acquérir des connaissances sur les espaces de nature en ville et leurs interactions avec les espaces environnants	Connaissance : programme "Sauvages de ma rue" du MNHN Programme de recherche ANR Trame Verte Urbaine Plante&Cité. CBNMED. RGENP mise à disposition de livret sur les espèces exotiques envahissantes.
E2.1.11	TVB	Structurer, administrer et diffuser une base de données publique sur les mesures compensatoires	SINP (Système d'Information Nature Paysage)

Objectif 2 Sensibilisation des acteurs du territoire

E2.2.12	TVB	Mettre en place un outil 3D sur les continuités écologiques et les enjeux écologiques du territoire régional	Outil en cours d'élaboration par le Conseil régional
E2.2.13	TVB	Sensibiliser le public et les acteurs du territoire sur les continuités écologiques (corridors écologiques et réservoirs de biodiversité), la nature en ville, les services écosystémiques	Formations des élus locaux; Formations initiales et professionnelles existantes. Dispositifs EEDD. Natura2000 Programme Life Programme Vert Demain, PAPPH. Plateforme nationale sur la nature en ville - ressource documentaire disponible en ligne : http://www.nature-en-ville.com/
E2.2.14	TVB	Vulgariser des solutions techniques de gestion et de restauration des continuités écologiques	Fiches techniques de déclinaison du SRCE réalisées par le CEFE CNRS. Documents d'objectifs des sites Natura 2000, zonage adéquat dans les documents d'urbanisme. AFAF (aménagement foncier agricole et forestier) Dispositifs agro-environnementaux Life MAEC 2015-2020 Plan de gestion des espaces naturels, des sites Natura 2000...

Objectif 3 Aménagement du territoire compatible avec le maintien et la restauration des continuités écologiques

E2.3.15	TVB	Mettre en œuvre au plan local des projets de maintien et de restauration des continuités écologiques	SCot, PLU, ZAC Natura 2000, MAET AFAF (aménagement foncier agricole et forestier); Dispositifs des collectivités territoriales, Plan de gestion des sites, etc. Application de la séquence "Eviter-Réduire-Compenser" (protocole de travail Etat-Région juillet 2013)
E2.3.16	TVB	Transcrire les objectifs de préservation et de restauration du SRCE dans les documents d'urbanisme et de planification locale	Utilisation des sous-trames de la TVB. Diagnostics territoriaux avec en appui l'outil 3D SRCE Zonages des SCot, délimitation des espaces agricoles et naturels PLU, adapter les projets urbains aux connectivités écologiques PNR, mesures 4-2-1 et 4-2-2 de la charte du PNC, Notes SSTM 30 L123-1-5-7 du code de l'Urbanisme PPRI Zone agricole protégée (ZAP - Article L 123-1-5. 7 et 9), PAEN. - PLU
E2.3.17	TVB	Agir sur l'organisation de l'espace urbain en tenant compte des continuités écologiques	Atlas de la biodiversité communale. Zonage des PLU et des SCot. Limiter l'étalement urbain, l'habitat diffus et favoriser les coupures vertes, éco-quartiers, gestion différenciée des espaces verts urbains Aménager de nouveaux espaces de nature au cœur des zones bâties CDCEA, PAEN, espaces de respiration des chartes de PNR, mesures 4-2-1 et 4-2-2 de la charte du PNC, Loi littoral, PLU, SCOT, ZAC
E2.3.18	TVB	Assurer un retour d'expérience sur les projets territoriaux de restauration ou de création de continuité écologiques (suivi temporel des projets, évaluation de leur efficacité)	Recensement par les co-pilotes du SRCE LR et animation de réseaux régionaux (ex GT ERC).

Enjeu 2 Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement

N°action	Sous-trame	Actions	Acteurs potentiels et exemples de documents de référence
E2.3.19	TVB	Orienter la remise en état des carrières et décharges vers une valorisation écologique	Voir guides de l'UNICEM sur les pratiques de préservation de la biodiversité pour les milieux environnants les sites de carrière : accompagnement technique réglementation ICPE / obligation financière de l'exploitant
E2.3.20	TVB	Orienter les projets photovoltaïques sur les espaces artificialisés (décharges, anciennes mines ou carrières, zones et friches industrielles)	Charte solaire, SCOT, SRCAE, S3REN, CDCEA, procédure ICPE pour l'éolien
E2.3.21	TVB	Faire vivre concrètement les principes du protocole Eviter-Réduire-Compenser	Outils : orientation 6B du SDAGE RMC, note de doctrine du préfet de Bassin RMC sur l'application des mesures compensatoires en ZH et orientations intéressant les ZH des SDAGE AG et LB. Natura 2000 Accompagnement des aménageurs sur la mise en place des mesures compensatoires, le suivi et la gestion

Enjeu 3			Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques	
N°action	Sous-trame	Actions possibles	Acteurs potentiels et exemples de documents de référence	

Objectif 1					Amélioration de l'accès aux données et approfondissement des connaissances	
E3.1.22	TVB	Recenser les points de rupture de continuité écologique sur les infrastructures de transport (énergie - routes - voies ferrées - canaux)	Etudes:DIRMED, CEREMA, Conseils départementaux, VINCI ASF			
E3.1.23	TVB	Recenser les passages à faune et évaluer leur efficacité				
E3.1.24	TVB	Structurer, administrer et diffuser une base de données publique sur les mesures compensatoires	SINP (Système d'Information Nature Paysage).			

Objectif 2					Restauration et préservation des continuités écologiques	
E3.2.25	TVB	Rétablir la transparence écologique et hydrologique des infrastructures existantes (routes, voies ferrées, canaux, installations de loisirs, ouvrages hydro-électriques, sites patrimoniaux, etc.)	Programme de requalification Vinci Autroutes Programmes des conseils départementaux Programmes des Directions interrégionales des routes (A75 / N116...) Convention RTE/DREAL/ONG sur lignes THT Programmes Opérations Grands Sites, Restauration des Monuments Historiques			
E3.2.26	TVB	Développer les solutions écologiques innovantes de gestion et de restauration des continuités écologiques	Plate forme nationale sur les résultats et études Développement des dispositifs anti-collision sur les installations éoliennes et sur les lignes THT/HT Valorisation des enjeux identifiés dans les plans nationaux d'action espèces menacées Suivi assuré par le GT ERC			
E3.2.27	TVB	Entretien des zones de servitudes et délaissés liés aux aménagements (lignes électriques, bassin de rétention, routes) en tenant compte des enjeux de continuité écologiques	S3REN			
E3.2.28	TVB	Sensibiliser les gestionnaires aux pratiques favorables au maintien des continuités écologiques (dont lutte contre les espèces envahissantes)	Confère travaux du RGENP et des gestionnaires d'ouvrage (CNR et Vinci ASF).			

Objectif 3					Prise en compte des continuités écologiques dans la conception de nouvelles infrastructures	
E3.3.29	TVB	Concevoir et construire des infrastructures transparentes au plan écologique	les projet d'infrastructures linéaires de l'Etat prennent en compte le SRCE (L. 371-3 CE) Intégration dans toutes les études d'impact d'une analyse poussée des infrastructures vertes (TVB) Application des lignes directrices "Eviter-Réduire-Compenser" Champs photovoltaïques / perméabilité des clôtures, entretien différencié, rétablissement de corridors le long des clôtures Prendre en compte les déplacements et les domaines vitaux des espèces avifaunes et chiroptères en amont des projets électriques et éoliens			
E3.3.30	TVB	Développer les solutions écologiques innovantes de gestion et de restauration des continuités écologiques	Plate forme nationale sur les résultats et études Financements européens, nationaux et régionaux pour les programmes de recherche			
E3.3.31	TVB	Privilégier les lignes électriques souterraines ou en bordures de chemin pour limiter les coupures de continuités écologiques	S3REN			
E3.3.32	TVB	Appliquer concrètement les lignes directrices Eviter-Réduire-Compenser	Outils : orientation 6B du SDAGE RMC, note de doctrine du préfet de Bassin RMC sur l'application des mesures compensatoires en ZH et orientations intéressant les ZH des SDAGE AG et LB. Natura 2000 Fiches analytiques sur certains grands projets. Accompagnement des maîtres d'ouvrages sur la mise en place des mesures compensatoires, le suivi et la gestion			

Enjeu 4 Des pratiques agricoles et forestières favorables au bon fonctionnement écologique

N°action	Sous-trame	Actions possibles	Acteurs potentiels et exemples de documents de référence
----------	------------	-------------------	--

Objectif 1 Amélioration de l'accès aux données et approfondissement des connaissances

E4.1.33	OU	Localiser les secteurs de dégradation des continuités écologiques dans les sous-trame milieux ouverts et agricoles	Localisation zones de déprise agricole, les changements de pratiques ou la fermeture des milieux (garrigues) Outil de caractérisation de la TVB à l'échelon communal basée sur les espèces de biodiversité "ordinaire" et la connaissance des acteurs locaux cartographie de l'occupation du sol et tout autre élément de connaissance lié à la planification (SCOT, PLU, Charte paysagère, PNR PAEC).
E4.1.34	FO	Définir et suivre des indicateurs de biodiversité adaptés aux sous-trames forestière et agricole	Trame agricole Observatoire régional de la consommation de l'espace et les observatoires départementaux Observatoires départementaux agricoles de la biodiversité (CDA) Cartographies diachroniques de l'occupation du sol Valoriser les résultats de l'observatoire de la consommation d'espaces agricoles Programmes LIFE Trame forestière Projet en cours financement MEDDE intégré à l'Observatoire national de la biodiversité PPRDF pour le suivi des enjeux de biodiversité (convention DRAAF/CEN).

Objectif 2 Restauration des continuités écologiques

E4.2.35	FO	Développer un réseau de forêts avec des îlots de sénescence et des forêts anciennes	Mesure 2-2-1 de la charte du PNC. Notes de services ONF (forêts publiques) Forêts patrimoniales par les Pyrénées-Catalanes. Natura 2000
E4.2.36	FO	Reconquérir les tourbières, les ripisylves et les mares	Agences de l'Eau, EPTB et syndicats de rivières. MAET, Natura 2000, contrats de rivière, plan de gestion ripisylve.
E4.2.37	OU	Restaurer les milieux ouverts	Politiques menées par le Ministère de l'Agriculture (agro écologie, loi d'avenir agricole prévue début 2014) et à la PAC 2014-2020 qui va renforcer les politiques agro-environnementales (obligation de 7% de surface d'intérêt écologique, verdissement de 30% des aides du 1er pilier + aides du 2ième pilier); Natura 2000; mesures 2-1-1 et 2-1-2 et axe 5 de la charte du PNC Atlas de paysage et les chartes de paysage. Prendre en compte les continuités écologiques dans les opérations d'aménagement foncier dans les secteurs de déprise : Outils fonciers disponibles : procédures terres incultes, commodat, association foncière pastorale, groupements pastoraux. DFCI (débroussaillage, pastoralisme Installer des fermes de reconquête sur des espaces identifiés par le SRCE L-R

Objectif 3 Gestion et préservation des continuités écologiques

E4.3.38	AG	Mettre en œuvre des zonages ambitieux dans les documents d'urbanisme pour la préservation des terres agricoles et forestières dans la TVB	ZAP, PAEN, Art. L123-1-5-7 et Art. L 123-1-5-9° du Code de l'urbanisme à proximité des espaces urbanisés; mesures 4-2-1 et 4-2-2 de la charte du PNC Zonages A et N, EBC dans les PLU. Zonages « indicés » dans les PLU. Orientations d'Aménagement et de Programmation.
E4.3.39	FO	Soutenir l'émergence et la mise en œuvre de plans de gestion sur les espaces forestiers de la trame verte et bleue	Encadrement technique : outils et documents de gestion et de planification forestière de nature technique et réglementaire existants RTG (document de gestion durable) et CBPS (une présomption de garantie de gestion durable); Mise en œuvre des documents documents d'objectifs des sites Natura 2000; Chartes forestières de territoires, PDM Plans Simples de Gestion (PSG) ; Statut de GIEEF dans la future loi d'avenir Mesures 6-2-1 et 6-2-2 de la charte du PNC Productions certifiées PEFC

Enjeu 4 Des pratiques agricoles et forestières favorables au bon fonctionnement écologique			
N°action	Sous-trame	Actions possibles	Acteurs potentiels et exemples de documents de référence
E4.3.40	AG	Encourager les pratiques culturales favorables aux continuités écologiques	<p>Agriculture : MAEC Agrifaune - Labellisation de territoires et d'exploitations agri-environnementales de référence - issu de l'accord de partenariat FNC - ONCFS - APCA - FNSEA Qualification de SIE (surfaces ou linéaires d'Intérêt écologique) Dispositif fédéral d'ouverture de milieux et de cultures à but faunistique et environnemental, plantations de haies à but faunistique et environnemental</p> <p>Forêt : - Mesures 6-2-1 et 6-2-2 de la charte du PNC - Favoriser une composition mélangée d'espèces locales dans les boisements/reboisements : PDR (conditionnement des aides au mélange ou sélection de dossiers) - Agroforesterie - Chartes forestières - Orientations régionales forestières en faveur de la biodiversité en milieu forestier : mélange des essences, traitement privilégié des lisières et clairières, respect des ripisylves, maintien d'arbres dépérissant, maintien de "grains de vieillissement", réduction des parquets de régénération. - S'appuyer sur les guides de stations forestières - Développer une ingénierie et un conseil (structure de conseil forestier) pour faciliter l'accès à l'information (projet Gallipyr) - Regroupement foncier</p> <p>Formation : Lycées agricoles et forestiers, centres de formation : programmes des filières agricoles, forestières, environnementales FOGEFOR Programmes de formation et actions EEDD Dispositif fédéral d'intervention en milieu scolaire et établissements d'enseignement par les fédérations 11, 30, 34, 48, 66 dans le cadre de la convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale</p>
E4.3.41	AG	Soutenir la gestion des coupures de combustible en zone agricole en cohérence avec la TVB	<p>Outils fonciers disponibles : commodat, association foncière pastorale, groupements pastoraux, cultures coupe feu: vignes, olivette</p> <p>Outils fonciers disponibles : procédures terres incultes.</p> <p>MAE DFCI sous réserve de validation du PDR.</p>
E4.3.42	FO	Intégrer les résultats des recherches sur l'adaptation des pratiques sylvicoles face aux changements climatiques	<p>Etudes conduites par le DSF, le CRPF, l'INRA, la division recherche de l'ONF. Programmes du Gip-Ecofor Réseau Mixte Technologique Aforce sur l'adaptation des forêts au changement climatique</p>

Enjeu 5 La continuité écologique des cours d'eau et des milieux humides

N°action	Sous-trame	Actions possibles	Acteurs potentiels et exemples de documents de référence
----------	------------	-------------------	--

Objectif 1 Amélioration de l'accès aux données et approfondissement des connaissances

E5.1.40	AQ	Poursuivre l'inventaire des zones humides à l'échelle des bassins versants, mettre à disposition les données	Mesures 3-1-1, 3-2-2 de la charte du PNC SAGE et Contrats de rivières Inventaire des espaces naturels protégés des conseils départementaux SINP
E5.1.41	HU	Définition des espaces de mobilité des cours d'eau suivants (par niveau décroissant de priorité): La Têt, le Tech, l'Hérault et Le Lot	Contrat de rivières Cartographie des ZEC (SAGE LMEP), connaissance sur la base d'études fines = dispositions du SAGE pour préservation et remobilisation en lien avec le PAPI
E5.1.42	AQ	Compléter le recensement des obstacles à la continuité écologique des cours d'eau	Recenser les anciens sites d'exploitation présentant des opportunités de restauration écologiques (lit majeur et mineur) Compléter la liste des ouvrages Grenelle Contrat de rivières

Objectif 2 Gestion et préservation des continuités écologiques

E5.2.43	AQ	Protéger les frayères	Article R214-1 du code de l'environnement Publier les arrêtés préfectoraux de délimitation des frayères Fédérations et associations de pêche
E5.2.44	AQ / HU	Intégrer dans les SAGE et Contrats de milieux les enjeux de continuités écologiques du SRCE	Plans stratégiques de gestion des zones humides Mesures 3-1-1, 3-2-2 de la charte du PNC Dispositif fédéral de maintien et de conservation des zones humides en appui aux sociétés locales de chasse et association de chasse maritimes Natura 2000: les DOCOBs / contrats Contrats de rivière Plan de gestion des espaces naturels
E5.2.45	AQ / HU	Assurer un zonage ambitieux dans les documents d'urbanisme pour préserver la continuité écologique latérale et longitudinale des cours d'eau et des zones humides	carte d'aléas et de TRI à défaut de PPRI PLU et Scot Mesures 4-2-1 et 4-2-2 de la charte du PNC
E5.2.46	HU	Maintenir ou adapter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	Poursuivre l'étude sur les pratiques d'élevage sur les milieux humides en Languedoc-Roussillon (Convention Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture - 2011) : définir des itinéraires techniques et des mesures permettant une compatibilité entre activité agricole et non dégradation des fonctions des zones humides Programme de restauration de lavognes Outil mobilisable : MAET - Natura 2000 - Appel à projet zones humides
E5.2.47	AQ	Développer des actions de sensibilisation et de formation sur les enjeux et la gestion des continuités piscicoles et sédimentaire des milieux aquatiques	Plan de communication grand public Organisation d'opérations de nettoyage des cours d'eau par les associations locales de chasse et de pêche. Natura 2000 Contrats de rivière Programme Agence de l'eau

Objectif 3 Restauration des continuités écologiques

E5.3.48	AQ	Supprimer ou aménager les obstacles à la continuité écologiques, mise en transparence des seuils pour la migration piscicole et sédimentaire	Accompagnement technique et financier des propriétaires et gestionnaires d'ouvrage dans la remise en bon état des continuités écologiques des cours d'eau de la liste 1 et 2 et cours d'eau temporaires Mise en oeuvre prioritaires du programme de restauration sur les ouvrages Grenelle Identifier les actions concertées d'amélioration de la continuité sur des linéaires importants. Maîtrise d'ouvrage possible par les collectivités et/ou les FDPMMAs SAGE et Contrats de rivières cahier des charges pour l'arrasement ou l'aménagement des obstacles
E5.3.49	AQ	Encourager les opérations d'ensemble de restauration physique des milieux aquatiques	Les plans de gestion des ripisylves, dans la protection des biens et des personnes, pourront être élargis à la restauration physique des milieux, en cas de besoin pour l'atteinte du bon état des eaux. Contrat territorial, contrat de rivière, Natura 2000; Les Plans Départementaux de Protection et de Gestion des ressources piscicoles des FDPMMAs peuvent également préciser des secteurs où se type de restauration est indispensable en lien avec la préservation d'espèces aquatiques remarquables. Maîtrise d'ouvrage possible par les FDPMMAs. Le plan de restauration physique peut, suivant les cas, avoir une dimension de bassin versant par rapport à la limitation des érosions des sols.
E5.3.50	HU	Restaurer les tourbières et les milieux humides	Natura 2000 Contrats territoriaux Mesures 3-1-1, 3-2-2 de la charte du PNC SAGE et Contrats de Rivières
E5.3.51	AQ	Former aux techniques d'ingénierie écologique sur les cours d'eau	Formations des FDPMA (sur les besoins des espèces aquatiques serait un plus et le lien milieu physique/chimique et biodiversité);

Enjeu 6 Des milieux littoraux uniques et vulnérables			
	Ce volet traite des actions spécifiques sur le littoral. Cette sous-trame concerne plus spécifiquement les classes d'occupation du sol (BD Ocsol, 2006) suivantes : - 331 - Plages, dunes et sable - 421 - Marais maritimes - 422 - Marais salants - 521 - Lagunes littorales		
N°action	Sous-trame	Actions possibles	Acteurs potentiels et exemples de documents de référence
Objectif 1 Amélioration de l'accès aux données et approfondissement des connaissances			
E6.1.52	Li	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des continuités écologiques terre-lagunes-mer	Travaux de l'Ifremer Plateforme recherche-gestion du Pôle lagunes et le RSL
E6.1.53	Li	Inventorier et caractériser les ruptures de continuité sur le littoral (connexions mer-lagunes et lagunes - milieux tributaires)	SINP Indicateurs RhoMéo Cartographie de l'occupation du sol
Objectif 2 Sensibilisation des acteurs du territoire			
E6.2.54	Li	Développer la sensibilisation du public et des acteurs sur les continuités écologiques des milieux littoraux et les services écosystémiques rendus	Journée mondiale des ZH Activités périscolaires Sentiers littoraux documentés Projets LIFE
Objectif 3 Restauration des continuités écologiques			
E6.3.55	Li	Mener des actions de génie écologique visant à la renaturation des cordons dunaires, l'aménagement du territoire, la défragmentation des milieux humides	Outil Life+, contrat Natura 2000, Plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral, contrat de milieux CPER & Feder Stratégie foncière 2015-2020 du Conservatoire du littoral
E6.3.56	Li	Mettre en place des plans de gestion des graus compatibles avec les enjeux de continuité	Outil Life+, contrat Natura 2000, Plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral, contrat de milieux CPER & Feder Identification des gestionnaires
E6.3.57	Li	Restaurer les milieux assurant des coupures vertes	Déclinaison littorale de la charte du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, DOCOB
Objectif 4 Gestion et préservation des continuités écologiques			
E6.4.58	Li	Veiller au maintien d'un espace de mobilité en retro littoral permettant aux espèces et habitats de s'adapter aux effets du changement climatique	Planification: SCoT, PLU Restaurer ou maintenir les continuités écologiques dans le cadre des programmes de relocalisation stratégique Stratégie foncière 2015-2020 du Conservatoire du littoral